

NOUVEAU FORMAT DE L'ÉPREUVE D'APTITUDE TECHNIQUE

Admissibilité sur dossier <i>(session unique)</i>		Admission en présentiel <i>(session unique)</i>	
Nature des épreuves	<p>Envoi de trois pièces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un enregistrement vidéo de la variation de fin de 2^e cycle des conservatoires classés (avec pièce d'identité présentée en début d'enregistrement), - un CV (en pdf) retraçant notamment le parcours en danse : enseignements suivis, pratiques traversées, certificats acquis, etc. (1 recto A4) - une lettre de motivation (en pdf) relative au métier de professeur de danse (1 recto A4). 	Nature des épreuves	<p>Quatre phases (20 mn au total par candidat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une variation imposée de l'EAT (<i>coefficient 2</i>), - présentation d'une variation libre (<i>coefficient 2</i>), - épreuve d'improvisation sur un thème proposé par le jury (<i>coefficient 1</i>), - entretien noté, portant en particulier sur la capacité d'autoévaluation (<i>coefficient 1</i>).
Modalités et calendrier*	<p>Envoi des pièces au plus tard à la fin de la première semaine de janvier.</p> <p>Trois centres en charge de gérer les candidatures selon la région de domiciliation (ESMD, ISDAT, PESMD).</p> <p>Annnonce des admissibilités au plus tard fin février.</p>	Modalités et calendrier*	<p>Epreuves en présentiel (session unique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans trois lieux d'examen : Ecole de danse de Nanterre (en lien avec l'ESMD), PESMD de Bordeaux, Ecole de danse de Marseille (en lien avec l'ISDAT) ; - durant les vacances de Pâques.

(*) Un calendrier distinct est prévu pour l'EAT organisé en Guadeloupe.